
*Sommaire***1 GENERALITES COMMUNES A TOUS LES LOTS**

- 1.1 Nota: gestion sélective des déchets de chantier.
- 1.2 Nota: visite des lieux.
- 1.3 Nota: études et plans d'exécution.

2 MACONNERIE

- 2.1 **INSTALLATION DE CHANTIER**
 - 2.2 **DEMOLITION**
 - 2.3 **REALISATION CAGE D'ASCENSEUR**
 - 2.3.1 - Création trémie Niv0
 - 2.3.2 - Création trémie Niv1
 - 2.3.3 - Création trémie Niv2
 - 2.3.4 - Radier fond de fosse
 - 2.3.5 - Elévation blocs à bancher
 - 2.3.6 - Paliers d'ascenseur
 - 2.3.7 - Sujétions de linteaux
 - 2.3.8 - Plafond CF1h
 - 2.3.9 - Ventilation haute de gaine
 - 2.4 **REPRISE EN SOUS-ŒUVRE**
 - 2.4.1 - Création accès ascenseur Niv0
 - 2.4.2 - Création porte salle de dessin Niv2
 - 2.5 **RESEAU EU SOUS DALLAGE**
 - 2.6 **DALLAGE PIERRE ENTREE**
 - 2.7 **REPRISE ENDUIT A LA CHAUX**
-

1 GENERALITES COMMUNES A TOUS LES LOTS

1.1 **Nota: gestion sélective des déchets de chantier.**

Il est rappelé que les déchets de chantier de toutes natures feront l'objet d'un tri sélectif.

Les entreprises chargées de travaux de démolition et de dépose assureront le triage et l'évacuation de leurs déchets et gravois de toutes natures dans les décharges adaptées compris tous frais de tri, de transport et de décharge. Les bordereaux de suivi de déchets seront remis au Maître d'œuvre.

Pour les déchets autres que ceux en provenance des démolitions et dépose, chaque entreprise assurera le triage sélectif des déchets et stockage dans les bennes ou conteneurs prévus à cet effet sur les aires de stockage. Il en assurera le coût de l'élimination au travers de la gestion « prorata ». Le titulaire du lot n° 01 Gros œuvre Maçonnerie est chargé de l'organisation matérielle et de la rotation des bennes de chantier.

Catégorie de déchets :

Les déchets sont classés en 3 grandes catégories :

- Déchets dangereux (D).
- Déchets ménagers et assimilés (D.M.A).
- Déchets inertes (I).

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Brûler les déchets sur les chantiers (loi 61-842 du 2 août 1961 et 92-646 du 13 juillet 1992).
- Abandonner ou enfuir des déchets quels qu'ils soient, même « inertes », dans des zones non contrôlées administrativement comme par exemple des décharges sauvages ou les chantiers.
- Mettre en centre de stockage de classe 3 des déchets non « inertes » (loi 92-646 du 13 juillet 1992).
- Laisser les déchets spéciaux sur le chantier.

Ce qu'il faut faire :

Séparer les 4 types de déchets suivants :

- Déchets inertes.
- Déchets industriels banals autres que les emballages.
- Déchets d'emballages.
- Déchets industriels spéciaux.
- Valoriser les déchets d'emballages.

Le tri sera effectué au plus près des sources de production.

Le titulaire du présent lot s'acquittera de son obligation de tri sélectif en déposant leurs déchets pré-triés dans les bennes prévues à cet effet sur une aire spécifique.

Le stockage des déchets se fera :

- Soit en benne ouverte (benne bateau ou benne avec porte) d'une hauteur qui permette la vidange aisée des déchets.
- Soit en benne fermée avec couvercle ou conteneur pour les déchets spéciaux (pour éviter le surcoût d'élimination d'eau souillée).
- Soit en benne fermée ou bâchée pour les déchets que les intempéries prolongées pourraient rendre impropres à la valorisation.
- Soit en big bag (conteneur souple).
- Soit autres (fûts, conteneur pour les métaux non ferreux par exemple).

Caractéristiques des conteneurs et bennes :

Sur la zone d'entreposage des déchets seront au minimum présents :

- Un conteneur pour les déchets dangereux (D) (pots de peinture, résidus de colle, emballages divers de produits toxiques).
- Une benne destinée aux matériaux mélangés non valorisables ou souillés destinés à la décharge de classe 2 (plaques de plâtre polystyrène, etc...).
- Une benne pour la ferraille.
- Une benne pour les déchets inertes ou assimilés (gravats, carrelage, béton, plâtre, etc...).

- Une benne pour les déchets ménagers et assimilés (DMA) valorisables (bois, carton, housse plastiques en polyéthylène, film polyane, polystyrène, PVC, etc...).

1.2 **Nota: visite des lieux.**

L'Entrepreneur pourra se rendre sur place pour observer en détail les travaux à réaliser.

Il chiffrera les présents articles en fonction de ses observations et de ses connaissances techniques et professionnelles.

1.3 **Nota: études et plans d'exécution.**

Afin de garantir une parfaite réalisation suivant règles et normes en vigueur, l'entreprise aura à sa charge l'étude d'exécution (calculs et plans de réalisations).

L'entreprise fournira tous détails nécessaires à la réalisation de ces travaux (montant des études implicitement prévues dans les prix unitaires).

NOTA : La production de plans d'exécution par un BET structure est à la charge du présent lot

2 **MACONNERIE**

2.1 **INSTALLATION DE CHANTIER.**

La Mairie de Charnay en Beaujolais met à disposition, pour la durée du chantier, une pièce et des sanitaires situés dans la maison dite «Chirat » située à proximité immédiate de la mairie

L'installation du chantier comprend néanmoins les sujétions et fournitures suivantes :

- Tables et chaises en quantité suffisante
- Equipements de réchauffage (micro-ondes...)
- Entretien hebdomadaire des locaux mis à disposition par la Mairie

2.2 **DEMOLITION**

Après déconnexion des réseaux électricité, eau et dépose des équipements par les lots techniques concernés :

Démolition et évacuation en décharge spécialisée des éléments suivants :

- Totalité des sanitaires extérieurs du Niv0 (portes, cloisonnement, arrachage de la faïence murale)
- Dallage béton du dégagement du Niv0 (y compris évacuation de la porte double en bois existante)
- Porte métallique accès dégagement chaufferie et porte chaufferie
- Cloisons, sol, plafond du Bureau du Maire (Niv1)
- Revêtement de sol salle de dessin niv2
- Liste non exhaustive
- Y compris toutes sujétions de réalisation

Nota : Les travaux se déroulant en milieu occupé, l'entreprise mettre en oeuvre toutes les protections nécessaires pour limiter la poussière (séparation bois de protection entre chaufferie et zone de travaux entre autre)

Localisation :

Suivant plans Architecte.

2.3 REALISATION CAGE D'ASCENSEUR

2.3.1 Création fosse Niv0

A la convenance de l'entreprise

- Analyse des contraintes de réalisation
- Etalement, implantation, traçage
- Sciage et démolition du dallage béton du Niv0 dans la chaufferie
- Evacuation des gravats
- Y compris toutes sujétions de réalisation, reprises diverses après élévation des maçonneries de la cage
- Dimension prévisionnelle 1.70 x 1.70 x 1.10 (à confirmer par ascensoriste)

Localisation :

Niv 0

Suivant plans Architecte.

2.3.2 Création trémie Niv1

A la convenance de l'entreprise

- Analyse des contraintes de réalisation
- Etalement, implantation, traçage
- Découpe du plancher béton du Niv1
- Evacuation des gravats
- Y compris toutes sujétions de réalisation, renforts de trémie, reprises diverses après élévation des maçonneries de la cage
- Dimension prévisionnelle 1.70 x 3.00 (à confirmer par ascensoriste)

Localisation :

Niv 1

Suivant plans Architecte.

2.3.3 Création trémie Niv2

A la convenance de l'entreprise

Analyse des contraintes de réalisation

- Etalement, implantation, traçage
- Réalisation d'une trémie dans le plancher bois du Niv2
- Evacuation des gravats
- Y compris toutes sujétions de réalisation, renforts de trémie, reprises diverses après élévation des maçonneries de la cage
- Dimension prévisionnelle 1.70 x 3.00 (à confirmer par ascensoriste)

Localisation :

Niv 2

Suivant plans Architecte.

2.3.4 Radier fond de fosse

En fond de fosse ascenseur

- Coffrage périphérique
- Béton conforme aux normes en vigueur
- Acier selon étude BA
- Epaisseur : 25cm
- Dimension prévisionnelle 1.70 x 1.70 (à confirmer par ascensoriste)
- Y compris toutes sujétions de réalisation

Localisation :

Niv 0

Suivant plans Architecte.

2.3.5

Elévation blocs à bancher

Réalisée en blocs de parpaings alvéolés (blocs à bancher)

- Empilage selon hauteur définitive (env.15.00m)
- Ferrailage fers filants selon étude BA
- Chainages 20x20 intermédiaires en agglos creux en U par niveau (acier selon étude BA)
- Remplissage béton norme EN 206-1 C25/30 mini
- Finition enduit ciment fin taloché sur les deux faces
- Y compris harpage, raidisseurs.. et toutes sujétions de réalisation

Localisation :

Murs cage d'ascenseur

Suivant plans Architecte.

2.3.6

Palier d'ascenseur

Réalisé en poutrelles/hourdis

- Acier C25/30
- Remplissage béton norme EN 206-1 C25/30 mini
- Dimension prévisionnelle 1.50 x 1.30 (à confirmer par ascensoriste)
- Y compris toutes sujétions de réalisation

Localisation :

Paliers ascenseur Niv 1 et Niv2

Suivant plans Architecte.

2.3.7

Sujétions de linteaux

- Agglos creux de 0.20 en U
- Acier selon étude BA
- Béton conforme aux normes en vigueur
- Dimension 1.00 de large et 1.40m de large
- Y compris toutes sujétions de réalisation

Localisation :

Accès bibliothèque Niv1

Accès Salle de dessin Niv2

Accès chaufferie

Accès trémie ascenseur

Suivant plans Architecte.

2.3.8

Plafond cf 1h sur gaine

A la convenance de l'entreprise

- Ossature, plaque de plâtre cf1h, jointoiement..

Localisation :

Au droit de la gaine d'ascenseur

Suivant plans Architecte.

2.3.9

Ventilation haute de gaine

- Gaine fibro ciment sans amiante 30x30 ht env. 2.00m
- Souche de toiture
- Abergement en zinc

- Y compris toutes sujétions de réalisation

Localisation :

Haut de la gaine d'ascenseur
Suivant plans Architecte.

2.4 **REPRISE EN SOUS-OEUVRE**

2.4.1 **Création accès ascenseur Niv0**

Travaux à réaliser à l'aide de compresseur et marteau piqueur

Mur épaisseur 50/60cm

- Traçage
- Saignée de linteau première face
- Mise en place fer HEA selon étude béton, mise à niveau, calage...
- Saignée de linteau deuxième face
- Mise en place fer HEA selon étude béton, mise à niveau, calage...
- Tiges filetées boulonnées entre fers
- Blocage, garnissage..
- Démolition et évacuation du mur
- Jambages maçonnés et enrobage HEA enduit à la chaux naturel
- Tous détails et autres sujétions d'exécution pour une parfaite réalisation.
- Dimension : 1.00x2.10ht
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre

Mise en œuvre suivant règles de l'art traditionnelles décrites dans les D.T.U, avis techniques et normes en vigueur.

Localisation :

Accès ascenseur Niv0
Suivant plans Architecte.

2.4.2 **Création porte salle de dessin Niv2**

Travaux à réaliser à l'aide de compresseur et marteau piqueur

Mur épaisseur 50/60cm

- Traçage
- Saignée de linteau première face
- Mise en place fer HEA selon étude béton, mise à niveau, calage...
- Saignée de linteau deuxième face
- Mise en place fer HEA selon étude béton, mise à niveau, calage...
- Tiges filetées boulonnées entre fers
- Blocage, garnissage..
- Démolition et évacuation du mur
- Jambages maçonnés et enrobage HEA enduit à la chaux naturel
- Tous détails et autres sujétions d'exécution pour une parfaite réalisation.
- Dimension : 1.00x2.10ht
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre

Mise en œuvre suivant règles de l'art traditionnelles décrites dans les D.T.U, avis techniques et normes en vigueur.

Localisation :

Accès salle de dessin Niv2
Suivant plans Architecte.

2.5 **RESEAU EU SOUS DALLAGE**

Ensemble comprenant :

- Sciage à l'outil diamanté du dallage existant (ép 15cm) pour incorporation du réseau EU à créer
- Incorporation d'un réseau d'évacuation en PVC ø100 ou 150 selon étude, y compris coudes, collage, réglage des pentes et toutes sujétions de protection et de réalisation pour une parfaite exécution des ouvrages
- Bouchage au mortier de ciment
- Raccordement au réseau existant en sortie de bâtiment y compris reprise du regard si nécessaire et toutes sujétions de protection et de réalisation pour une parfaite exécution des ouvrages

Localisation :

Réseau sous dallage Sanitaires extérieurs RdC
Suivant plans Architecte.

2.6

DALLAGE PIERRE ENTREE

Suite à démolition du dallage béton du Niv0

Ensemble comprenant :

- Dépose dallage existant sur dégagement ascenseur pour réutilisation éventuelle
- Rattrapage du niveau par chape béton si nécessaire
- Fourniture et pose de dalles de pierres jaunes du Beaujolais
- Echantillons à présenter au Maître d'œuvre pour comparaison avec les éléments en place
- Manutention, transport, stockage
- Taille des pierres
- Pose au mortier après validation du calepinage
- Jointoiement au mortier de chaux
- Barre inox de finition entre dallage trémie escalier Niv0 conservé et nouveau dallage (ép. 5cm)
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre

Mise en œuvre suivant règles de l'art traditionnelles décrites dans les D.T.U, avis techniques et normes en vigueur.

Localisation :

Dallage dégagement du Niv0
Suivant plans Architecte.

2.7

REPRISE ENDUIT A LA CHAUX SUR DEGAGEMENT ACCES ASCENSEUR RDC

Suite à déplacement tableau électrique et canalisations diverses

Ensemble comprenant :

- Reprise à l'enduit à la chaux naturel des trous, saignées et divers sur murs existants
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre

Mise en œuvre suivant règles de l'art traditionnelles décrites dans les D.T.U, avis techniques et normes en vigueur.

Localisation :

Dégagement du Niv0
Suivant plans Architecte.